

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

30 NOVEMBRE 2011

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (1)

—

BUDGET INITIAL 2012 DU FONDS ECUREUIL

—

(1) Voir Doc. n°289 (2011-2012) n°1

BUDGET INITIAL 2012 DU FONDS ECUREUIL DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Lu et approuvé

André ANTOINE
Ministre du Budget, des Finances,
de l'Équité, de la Formation et des Sports

RECETTES

initial 2012

CHAPITRE 41 Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire

411 Recettes fonctionnelles

411.01	Dotations de la Communauté française	P.M.	
411.02	Versements de la Communauté française pour reconstitution des réserves	P.M.	
411.03	Revenus financiers et assimilés liés à l'exercice de la mission statutaire		1.660.000
411.04	Recettes exceptionnelles		0
411.05	Versements statutaires de la Communauté française (art. 18 § 1er, 3°)		0
411.06	Récupération d'avances de fonds versées à des tiers dans le cadre de missions déléguées		60.000.000
Total rubrique 411			61.660.000
413	Revenus financiers		
413.01	Revenus financiers liés à la gestion de trésorerie		0
Total rubrique 413			0

TOTAL POUR LE CHAPITRE 41

61.660.000

CHAPITRE 43 Produits de la vente d'objets patrimoniaux

430 Produits de la vente d'objets patrimoniaux

430.01	Produit de la vente de mobilier, matériel et machines de bureau		0
430.02	Produit de la vente de matériel informatique et télématique		0
Total rubrique 430			0
TOTAL POUR LE CHAPITRE 43			0

CHAPITRE 45	Intervention du secteur public	
450	Intervention du secteur public	
	450.01 Dotation pour frais de fonctionnement	61.560
	Total rubrique 450	<u>61.560</u>
	TOTAL POUR LE CHAPITRE 45	<u>61.560</u>
	TOTAL GENERAL POUR LES RECETTES	<u>61.721.560</u>
	Prélèvement sur les réserves	1.000.000

DEPENSES

initial 2012

CHAPITRE 51 Sommes dues aux personnes attachées au Fonds Ecureuil

<u>511 Personnel</u>	<u>0</u>
<u>512 Administrateurs et organes de contrôle</u>	
512.01 Administrateurs - Commissaire du Gouvernement	28.892
512.02 Membres de commission	0
512.03 Commissaires aux comptes	23.126
<u>Total rubrique 512</u>	<u>52.018</u>
<u>513 Frais de représentation et de déplacements</u>	
513.01 Représentation	300
513.02 Déplacements et séjours individuels	2.632
<u>Total rubrique 513</u>	<u>2.932</u>
TOTAL POUR LE CHAPITRE 51	<u>54.950</u>

CHAPITRE 52 Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures, services...

<u>521 Locaux et matériel</u>	
521.01 Divers	0
<u>Total rubrique 521</u>	<u>0</u>
<u>522 Frais de bureau</u>	
522.01 Fournitures de bureau	0
522.02 Frais de port et frais d'envoi	100
522.03 Documentation	0
522.04 Maintenance logiciels	0
<u>Total rubrique 522</u>	<u>100</u>
<u>523 Frais de publication</u>	
523.01 Divers	0
<u>Total rubrique 523</u>	<u>0</u>

524	<u>Contentieux</u>	
524.01	Divers	0
	Total rubrique 524	<u>0</u>
525	<u>Charges financières</u>	
525.01	Frais financiers administratifs divers	600
	Total rubrique 525	<u>600</u>
526	<u>Autres prestations et travaux par tiers</u>	
526.01	Honoraires	3.000
526.02	Frais de formation	2.000
526.03	Assurance RC administrateurs	910
	Total rubrique 526	<u>5.910</u>
TOTAL POUR LE CHAPITRE 52		<u>6.610</u>

CHAPITRE 53 **Sommes dues à des tiers par suite de l'exercice de la mission statutaire**

531	<u>Stock et approvisionnement</u>	
533	<u>Dépenses particulières</u>	0
533.01	Dotations pour chocs conjoncturels affectant négativement les ressources de la Communauté française	P.M.
533.02	Dotations pour pour risques et charges imprévisibles affectant négativement le budget de la Communauté française et/ou pour politiques nouvelles	P.M.
533.03	Rétribution à la Communauté française des revenus financiers issus de l'exercice de la mission statutaire	0
533.04	Avances de fonds à des tiers dans le cadre de missions déléguées	60.000.000
533.05	Prise de participations ayant les caractéristiques des OCPP code 08 au sens du SEC95	1.000.000
533.06	Octroi de crédits ayant les caractéristiques des OCPP code 08 au sens du SEC95	0
	Total rubrique 533	<u>61.000.000</u>
534	<u>Ristourne et non-valeurs</u>	<u>0</u>

535	Charges financières liées à l'exercice de la mission statutaire	
535.01	Charges liées aux opérations financières	0
	Total rubrique 535	0
536	Constitution de réserves	
536.01	Constitution de provisions pour chocs conjoncturels affectant négativement les ressources de la Communauté française	P.M.
536.02	Constitution de provisions pour risques et charges imprévisibles affectant négativement le budget de la Communauté française et/ou pour politiques nouvelles	P.M.
536.03	Mise en réserve des revenus financiers liés à l'exercice de la mission statutaire	1.660.000
	Total rubrique 536	1.660.000
	TOTAL POUR LE CHAPITRE 53	62.660.000

CHAPITRE 55 **Sommes dues à des tiers pour l'acquisition de biens patrimoniaux**

550	Sommes dues à des tiers pour l'acquisition de biens patrimoniaux	
550.01	Mobilier, matériel et machines de bureau	0
550.02	Matériel informatique et télématique	0
550.03	Logiciels	0
	Total rubrique 550	0
	TOTAL POUR LE CHAPITRE 55	0

CHAPITRE 57 **Affectation du boni**

570	Affectation du boni	
570.01	Affectation du boni	0
	Total rubrique 570	0

TOTAL POUR LE CHAPITRE 57	0
TOTAL GENERAL POUR LES DEPENSES	62.721.560
RESULTAT BUDGETAIRE	-1.000.000
Correction SEC (code 08)	1.000.000
RESULTAT BUDGETAIRE après correction SEC	0

BUDGET INITIAL 2012 DU FONDS ECUREUIL DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
PROGRAMME JUSTIFICATIF

Lu et approuvé
André ANTOINE
Ministre du Budget, des Finances,
de l'Emploi, de la Formation et des Sports

RECETTES

initial 2012

CHAPITRE 41 Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire**411 Recettes fonctionnelles**

411.01 Dotations de la Communauté française P.M.

L'article 18 est modifié par l'article 24 du Décret-Programme 2006 de la Communauté française. Les anciennes dispositions sont abrogées.

411.02 Versements de la Communauté française pour reconstitution des réserves P.M.

L'article 20 est abrogé par l'article 25 du Décret-Programme de la Communauté française.

411.03 Revenus financiers liés à l'exercice de la mission statutaire 1.660.000

Estimation du montant des intérêts issus, d'une part, du placement des réserves du Fonds (étant pris en compte les taux futurs ad hoc) et, d'autre part, du remboursement par la Communauté française (art. 4 et 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 janvier 2007).

411.04 Recettes exceptionnelles 0

Recettes qui pourraient être versées au Fonds Ecureuil par la Communauté française à titre *exceptionnel*.

411.05 Versements statutaires de la Communauté française (art. 18 § 1er, 3°) 0

Versements de la Communauté française dans le cadre de l'article 18 § 1er, 3°.

411.06 Récupération d'avances de fonds versées à des tiers dans le cadre de missions déléguées 60.000.000

Estimation des avances de fonds que le Fonds sera amené à récupérer dans le cadre de missions déléguées en 2011.

413 Revenus financiers

413.01 Revenus financiers liés à la gestion de trésorerie 0

CHAPITRE 43 Produits de la vente d'objets patrimoniaux**430 Produits de la vente d'objets patrimoniaux**

430.01 Produit de la vente de mobilier, matériel et machines de bureau 0

430.02 Produit de la vente de matériel informatique et télématique 0

CHAPITRE 45 Intervention du secteur public**450 Intervention du secteur public**

450.01 Dotation pour frais de fonctionnement 61.560

Dotations de la Communauté française liées aux frais de fonctionnement du Fonds (total des rubriques de dépenses afférentes aux frais de fonctionnement).

Prélèvement sur les réserves**1.000.000**

2011/3/003 onglet 2/Budget initial 2012 PJ/ version 1.0 du 23-09-11

DEPENSES

initial 2012

CHAPITRE 51 Sommes dues aux personnes attachées au Fonds Ecureuil

511 Personnel

0

512 Administrateurs et organes de contrôle

512.01 Administrateurs - Commissaire du Gouvernement

28.892

Jetons de présence des administrateurs (5 réunions), indemnités de la Commissaire du Gouvernement à temps partiel (4.350,00 EUR, indice 138,01) et indemnités de l'Administratrice déléguée (7.000,00 EUR, indice 138,01).

Cet article reprend également la cotisation INASTI 2012.

512.02 Membres de commission

0

512.03 Commissaires aux comptes

23.126

Indemnités des deux Commissaires aux comptes (Commissaire émanant de la Cour des Comptes : 9.000,00 EUR, indice 138,01; Commissaire-Réviseur : 7.200,00 EUR HTVA).

513 Frais de représentation et de déplacements

513.01 Représentation

300

Frais de réunion.

513.02 Déplacements et séjours individuels

2.632

Déplacements de la Commissaire du Gouvernement à temps partiel (Arrêté du Gouvernement de la C.F. du 10-07-2003) et des administrateurs (Arrêté du Gouvernement de la C.F. du 20-03-2003).

CHAPITRE 52 Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures, services...

521 Locaux et matériel

521.01 Divers

0

522 Frais de bureau

522.01 Fournitures de bureau

0

522.02 Frais de port et frais d'envoi

100

Frais de port et frais d'envoi.

522.03 Documentation

0

522.04 Maintenance logiciels

0

<u>523 Frais de publication</u>	0
523.01 Divers	
<u>524 Contentieux</u>	0
524.01 Divers	
<u>525 Charges financières</u>	600
525.01 Frais financiers administratifs divers	
Frais administratifs divers.	
<u>526 Autres prestations et travaux par tiers</u>	3.000
526.01 Honoraires	
Honoraires de consultance financière, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de placement.	
526.02 Frais de formation	2.000
Frais de formation à l'intention des administrateurs (le mandat des administrateurs du Fonds étant venu à échéance en 2009).	
526.03 Assurance RC Administrateurs	910
Assurance RC Administrateurs.	

CHAPITRE 53 **Sommes dues à des tiers par suite de l'exercice de la mission statutaire**

<u>531 Stock et approvisionnement</u>	0
<u>533 Dépenses particulières</u>	
533.01 Dotations pour chocs conjoncturels affectant négativement les ressources de la Communauté française	P.M.
L'article 20 est abrogé par l'article 25 du Décret-Programme de la Communauté française.	
533.02 Dotations pour pour risques et charges imprévisibles affectant négativement le budget de la Communauté française et/ou pour politiques nouvelles	P.M.
L'article 20 est abrogé par l'article 25 du Décret-Programme de la Communauté française.	
533.03 Rétribution à la Communauté française des revenus financiers issus de l'exercice de la mission statutaire	0
533.04 Avances de fonds à des tiers dans le cadre de missions déléguées	60.000.000
Estimation des versements que le Fonds sera amené à réaliser dans le cadre de missions déléguées en 2012.	
533.05 Prise de participations ayant les caractéristiques des OCPP code 08 au sens du SEC95	1.000.000
Prise de participations (maximale) dans la SONUMA S.A. en 2012 (sur base de l'article 1er, 3° de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mai 2009)	

533.06 Octroi de crédits ayant les caractéristiques des OCPP code 08
au sens du SEC95

0

534 Ristourne et non-valeurs

0

535 Charges financières liées à l'exercice de la mission statutaire

535.01 Charges liées aux opérations financières

0

536 Constitution de provisions et de réserves

536.01 Constitution de provisions pour chocs conjoncturels affectant négativement
les ressources de la Communauté française

P.M.

L'article 19 est abrogé par l'article 25 du Décret-Programme de la Communauté française.

536.02 Constitution de provisions pour risques et charges imprévisibles affectant
négativement le budget de la Communauté française et/ou pour
politiques nouvelles

P.M.

L'article 19 est abrogé par l'article 25 du Décret-Programme de la Communauté française.

536.03 Mise en réserve des revenus financiers liés à l'exercice de la mission
statutaire

1.660.000

Les montants dégagés de la gestion des réserves sont mis en réserve.

CHAPITRE 55 Sommes dues à des tiers pour l'acquisition de biens patrimoniaux

550 Sommes dues à des tiers pour l'acquisition de biens patrimoniaux

550.01 Mobilier, matériel et machines de bureau

0

550.02 Matériel informatique et télématique

0

550.03 Logiciels

0

CHAPITRE 57 Affectation du boni

570 Affectation du boni

570.01 Affectation du boni

0

Montant des dépenses non engagées sur l'année en cours et qui feront l'objet d'un remboursement à la Communauté française.